



DELIBERATION n° 56/2020 du 09 septembre 2020

Approuvant le principe de l'opération intitulée « Acquisition de 3 véhicules pour les services techniques et administratifs de la commune de Huahine », adoptant le dossier technique et sollicitant le concours financier de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

En sa séance du 09 septembre 2020, convoquée par Monsieur Marcelin LISAN, Maire de la Commune, par lettre n° CONV/CM6/2020 du 02 septembre 2020, sous sa présidence, avec Monsieur Pitori GIBERT, secrétaire de séance nommé conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HUAHINE,
ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint
sous la présidence de Monsieur Marcelin LISAN, Maire,

- Vu** la Loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu** les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007, relative à la simplification du droit ;
- Vu** le dossier technique ci-annexé ;
- Vu** l'arrêté n° HC/2020/04/SAISLV du 14 août 2020 portant attribution à la commune de Huahine d'une subvention de 12.531.862 XPF soit 105.018 euros au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) – exercice 2020 ;

Considérant la charge de travail dues aux nombreuses missions confiées aux services de la voirie et du bâtiment ;

Considérant la vétusté de certains véhicules de services utilisés quotidiennement par les services de la voirie et du bâtiment et l'ensemble des services administratifs de la commune de Huahine ;

Considérant les nécessités de service ;

Ouï l'exposé du Maire ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :**

Article 1 : Le principe de l'opération intitulée « Acquisition de 3 véhicules pour les services techniques et administratifs de la commune de Huahine », ainsi que le dossier technique correspondant, sont approuvés.

Article 2 : La commune sollicite le concours financier de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux conformément au plan de financement suivant :

N° Opération	Libellé	Bailleur de fonds	Montant HT		Montant TTC	
			Assiette coût (en francs XPF)	Taux de participation	Assiette coût (en francs XPF)	Taux de participation
002	Acquisition de 3 véhicules pour les services techniques et administratifs de la commune de Huahine	DETR	7.243.049	80 %	7.243.049	66,68 %
		Commune	1.810.762	20 %	3.619.351	33,32 %
		Total opération	9.053.811	100 %	10.862.400	100 %

Article 3 : Le maire est autorisé à signer les différentes conventions de financement de la DETR.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.

Article 5 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée où besoin sera.

- Extrait de délibération -

Vingt-neuf (29) membres du conseil municipal étant en exercice.

25 membres sont présents au moment du vote :

- | | |
|-----------------------------------|--------------------------|
| 1. Maire | LISAN Marcelin |
| 2. 1 ^{er} adjoint | TEMERATE Tania |
| 3. 2 ^{ème} adjoint | GIBERT Pitori |
| 4. 3 ^{ème} adjoint | FAAHU Tatiana |
| 5. 4 ^{ème} adjoint | MALATESTTE Antonio |
| 6. 5 ^{ème} adjoint | ROURA Nicole |
| 7. 6 ^{ème} adjoint | TAAROAMEA Bruno |
| 8. 8 ^{ème} adjoint | FANIU Erick |
| 9. Marie délégué de Fare | LEMAIRE Gaston |
| 10. Conseiller municipal de Fitii | ROURA-ARUTAHU Jacques |
| 11. Maire délégué de Maeva | CHEOU Ronald |
| 12. Conseiller municipal de Maeva | TEFAATAUMARAMAMA Timiona |
| 13. Conseiller municipal de Fitii | BUARD Mathilde |
| 14. Conseiller municipal de Fitii | TEMAURI Jean-Marie |
| 15. Maire délégué de Fitii | MOU SIN Gaétan |
| 16. Conseiller municipal de Fare | COLOMBANI Moehau |
| 17. Maire délégué de Haapu | CHONG Claude |
| 18. Conseiller municipal de Parea | TEMEHARO Gyle |
| 19. Maire délégué de Faie | ITCHNER Edna |

20. Conseiller municipal de Maeva
21. Maire délégué de Tefarerii
22. Maire délégué de Maroe
23. Conseiller municipal de Maroe
24. Conseiller municipal de Maroe
25. Maire délégué de Parea

CHAN Maeva
VEAU Eugénie
TEPA Eremoana
PUUPUU Titua
TEPOU Tepora
TUIHANI Eugène

03 membres ont donné pouvoir :

1. 7^{ème} adjoint
2. Conseiller municipal de Fare
3. Conseiller municipal de Haapu

FANAURA Clotilde	à	CHEOU Ronald
HEITAA Dorida	à	LISAN Marcelin
LY Tehani	à	CHONG Claude

01 membre était absent :

1. Conseiller municipal de Fare

TINIRAU Aremiti

Indications sur le résultat du vote :

Votants : 28

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Exprimés : 28

Votes pour : 28

Vote contre : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

Le Maire,



LISAN Marcelin

